

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 3 JUILLET 2014

Etaient présents : MMES MOREAU – MEVOLHON – SIRUGUE - SOUILLOT.
MM GUIRAO – JOURDHIER – GUIDOT – REIS – DESCOURVIERES – FORT – MOUTRILLE – BANDI – BELOT – JACQUET.

Etaient excusés :

Mme BERTHAUD procuration à M. DESCOURVIERES.

Secrétaire : M. REIS Nicolas.

Ouverture de la séance à 20 H 40.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 MAI 2014

Il convient d'apporter les modifications suivantes :

- dans la liste des présents il a été omis le nom de Monsieur Fernand GUIRAO.
- d'autre part, Monsieur DESCOURVIERES estime que le point IV concernant la sécurisation du CD 20 doit être complété. En effet, il rappelle que ce projet était engagé depuis novembre 2012. Que la commune a bénéficié du versement des amendes de polices d'un montant de 7337,63 € et que ce dossier aurait pu être poursuivi.

Madame le Maire rappelle simplement à Monsieur DESCOURVIERES qu'à cette époque il était adjoint délégué aux travaux en charge de ce dossier.

En tenant compte des modifications le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire sollicite l'accord du conseil pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : nécessité d'une délibération pour décision modificative au Budget Primitif 2014.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

I – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE BP 2014

Le contrôle de légalité nous signale que notre budget primitif présente un déséquilibre de - 3727,23 €.

Afin d'équilibrer le BP 2014, il convient de prélever sur l'excédent de fonctionnement 2013 (66788,72 €) la somme de 4000 € au compte 002 et de l'inscrire au 1068 part affectée à l'investissement soit 54000 €.

Pour équilibrer la section d'investissement nous inscrivons en dépenses au compte 23 la somme de 4000 €.

De ce fait, le budget sera équilibré en recettes et en dépenses pour un montant de 191748,77 €.

Soumis au vote, cette modification est adoptée à l'unanimité. Une délibération sera rédigée en conséquence et transmise aux services de la Sous-Préfecture.

II – POINT A TEMPS

Un devis de l'entreprise NOIROT est présenté au conseil en vue de la réalisation de travaux de point à temps. Coût d'une journée 3000 € HT, le maire donne lecture de la prestation proposée.

Après discussions, le conseil adopte ce devis à l'unanimité.

En marge, de ces discussions, il est décidé à l'unanimité de voter une motion concernant les travaux de voirie, précisant que le conseil souhaite dans la mesure du possible que ces travaux soient réalisés soit en fonçage soit en forage.

Concernant, des travaux réalisés sur la chaussée ces derniers mois, un courrier sera adressé à la SAUR concernant le rond-point vers la place de l'Eglise et à Orange suite aux travaux effectués lors de la rénovation du bâtiment de Villars.

Les chaussées présentant à ce jour des dégradations.

III – POINT LOGEMENTS COMMUNAUX

. La convention « mandat de gestion » a été signée avec ORVITIS.

Les 2 logements du bâtiment de Villars sont attribués à des habitants d'ESBARRES.

Le logement place Père BONICHON est encore disponible. ORVITIS prévoit une campagne d'information et de publicité (journaux, internet...).

En ce qui concerne l'annexe attenante à ce logement, la commission des travaux a sollicité un devis de réfection de la toiture du local. Celui-ci s'élève à 2483,40 € HT (Entreprise POIROT Bruno).

Avant de prendre une décision quant à la suite à donner à ce devis, il convient d'interpeller les services des Bâtiments de France, sur la faisabilité de refaire ce toit en supprimant (la surélévation), sachant qu'une autorisation de travaux est nécessaire avant toute intervention.

Concernant, les logements du bâtiment de Villars, le conseil accepte que les locataires puissent disposer sur le jardin mis à disposition, un cabanon d'une surface maximum de 5 m².

L'information sera transmise à ORVITIS.

. Modification délibération concernant les poêles.

Le Maire explique qu'il n'a pas été possible d'installer le poêle à bois prévu dans le logement de la poste, le conduit de cheminée étant trop exigü pour le tubage nécessaire.

En conséquence, après négociation avec l'entreprise concernée, il a été installé un poêle à pellets (plus cher) au même prix que le poêle à bois. La délibération prise antérieurement sera modifiée en conséquence.

IV – MISE A DISPOSITION DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL AU SIVOS

Le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour signer avec le SIVOS, une convention de mise à disposition de l'agent technique communal 4 heures par mois.

Soumis au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

V – DELEGATION D'UN MEMBRE AU COMITE CANTONAL DU SOUVENIR FRANCAIS

Le Maire donne lecture d'un courrier du Comité Cantonal du Souvenir Français sollicitant la désignation d'un membre du Conseil.

Le conseil à l'unanimité accepte que le Maire représente la Commune.

VI – CONTRAT SAISONNIER AU SECRETARIAT

Le Maire expose le besoin de classement et d'archivage au niveau du secrétariat. Actuellement, la secrétaire ne dispose pas du temps nécessaire, c'est pourquoi il est demandé au conseil son accord pour un contrat saisonnier de 15 Jours au secrétariat sur les mêmes horaires que la secrétaire.

Soumis au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

VII – FETE DU 14 JUILLET

Nicolas REIS président de la commission des Fêtes et cérémonies qui s'est réunie le 13 juin informe le conseil du programme prévu à cette occasion :

. 13 au soir : repas « Moules frites », retransmission sur écran géant de la finale de la coupe du monde. Animation musicale prévue.

. le 14 après-midi, loterie des dames et jeunes filles à partir de 14 ans, glace aux enfants, de 17 H 00 à 18 H 00.

Par la suite les manifestations prévues :

- . 31 août 2014 : Pique-nique à la zone de détente (si le temps le permet).
- . 26 octobre 2014 : Repas des aînés.
- . 8 Novembre 2014 : Récompenses aux jeunes diplômés.
- . Renouvellement d'une soirée cabaret envisagé.

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

- *Compte rendu de la commission de la zone de détente (réunion du 28 mai 2014).*

Monsieur DESCOURVIERES président de cette commission donne lecture de ce compte rendu . (Consultable au secrétariat de mairie).

Il ressort qu'une quinzaine de parcelles sont inoccupées. La commission pense qu'il est judicieux de restructurer la zone de détente en la réduisant (moins d'entretien). La suppression de 11 parcelles est envisagée.

S'engage alors un large débat.

Le conseil à l'unanimité donne son accord de principe pour supprimer 11 parcelles et restructurer cette zone de détente. Monsieur Hugues FORT Adjoint délégué sollicitera un nouveau devis auprès de l'entreprise DEBRUERIE pour la suppression de 11 parcelles.

D'autre part il est acté que les locataires de cette zone de détente doivent s'adresser à la communauté de communes pour obtenir une carte de déchetterie.

Il est également envisagé de modifier le règlement intérieur avec instauration d'un dépôt de garantie. La commission de la zone de détente se réunira à nouveau pour travailler les modifications afin de faire des propositions au conseil.

Enfin, il est fait état d'un délai d'intervention anormalement long de l'employé communal. Monsieur JACQUET, premier adjoint demande quand et comment ont été formulées les demandes de travail à l'employé communal.

Il est rappelé que Monsieur JACQUET est la personne référente de l'employé communal.

Madame le Maire informe que suite à une fuite d'eau conséquente à la zone de détente, une facture très élevée 4359,62 € était parvenue en mairie. Son prédécesseur (Monsieur Maurice VACHET) avait fait le nécessaire auprès des services de la SAUR pour un dégrèvement. La SAUR a procédé à l'annulation de cette facture en date du 16.6.2014.

Dans le même registre, nous avons eu les mêmes désagréments dans le bâtiment ancienne école maternelle, notre collectivité a également obtenu le dégrèvement par la SAUR.

- *Cœur de Village+*

Il est donné réponse à Monsieur DESCOURVIERES sur un point de la convention « Cœur de Village+ » (concernant les 3 logements communaux rénovés), concernant le mode de chauffage électrique. Pas d'incompatibilité entre chauffage électrique et poêles à bois pour être éligible aux subventions. Le chauffage électrique seul rend inéligible les projets d'habitat. Ce qui n'est pas le cas pour nos réalisations.

- *Horaires du cimetière.*

Suite à des actes d'incivilités, il est proposé de remettre en place des heures d'ouverture au cimetière. Cette mission pourrait être confiée à l'agent technique communal ou à l'employée vacataire. M.BELOT Baptiste se propose également pour assurer cette tâche. M. Nicolas REIS estime qu'il est préférable que cette mission soit effectuée par une personne extérieure au conseil. Le maire prendra les dispositions nécessaires soit avec l'agent technique communal, soit avec l'agent vacataire.

- *Transports scolaires « intra-muros ».*

Un dysfonctionnement a été soulevé par des parents d'élèves concernant le ramassage scolaire du matin effectué par la société TRANSDEV. En effet depuis novembre 2013, suite à l'agression d'un chauffeur de bus, la Société TRANSDEV, sans aucune information préalable en mairie, a transporté les

écoliers d'ESBARRES dans le bus financé par le Conseil Général (utilisé également par les enfants de CHARREY et MAGNY).

Suite à l'intervention du Maire, le circuit a été remis en place conformément à notre convention le 23.6.2014. Une remise sur la prochaine facture a été sollicitée et obtenue soit 1018 € à valoir sur la prochaine facture. De plus, il a été demandé à la Société TRANSDEV à l'avenir pour une question de responsabilité vis-à-vis des parents mais aussi du Conseil Général de prendre toutes les dispositions pour informer le maire d'une quelconque modification du service.

- ***Le Bulletin municipal*** est paru. Michel MOUTRILLE donne quelques infos sur le site internet GIP e-bourgogne : 2 applications pourront être mises à disposition des usagers dans un avenir proche :

- Démarches administratives en en ligne
- Paiement par carte bleue via internet : la trésorerie est favorable et fera parvenir la procédure à mettre en œuvre.

Une troisième application mise en place d'une « new letter » destinée aux habitants est à l'étude avec le GIP e Bourgogne. Une séance de formation sera organisée à ESBARRES en fin d'année.

Un contact a été pris avec Mme DUMONTET Géo Bourgogne pour la mise en ligne de la Carte Communale via e-bourgogne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 25.